

**► Vendredi 23 janvier 2015,*****de 18 à 20 HEURES*:**

**«  LA DELINQUANCE JUVENILE EN MARTINIQUE »**

Etienne **ZIDEE**

Ancien Juge d’Application des peines

près le Tribunal de Grande Instance de Fort de France

Pascal **FAU**

Président de la Chambre de l’Instruction

près la Cour d’ Appel de Fort de France

Allocution Introductive du Président

- Bonsoir Monsieur ZIDEE,

- Madame la Directrice de l’Institut d’Etudes Judiciaires de la Martinique,

- Chers Etudiants,

- Mesdames et Messieurs,

- Chers Présidents et Membres des associations amies, ici présents,

- Chers Membres de l’Institut des Droits de l’Homme de la Martinique,

Dans mon allocution du 09 janvier 2015, après m’être associé à la douleur des victimes des attentats, et condamné fermement ceux-ci, j’avais invité à la réflexion sur la cause profonde de la désespérance des jeunes des banlieues françaises.

Je suis heureux de constater, que le Premier Ministre, Manuel VALLS, lors de ses vœux à la presse le 20 janvier 2015, a courageusement invité les français à la réflexion, sur les maux qui touchent la banlieue française.

Vous connaissez la théorie du contrat social de Jean-Jacques ROUSSEAU.

Selon elle, à l’origine, l’homme était bon et vivait en harmonie et paix avec ses semblables.

Puis, le développement de la propriété, de la richesse, de la force qui en découle, a créé un désordre social, qui a engendré la violence.

*« Je suis Charlie », n’est pas le seul message de la France au monde. « … La France porte aussi d’autres valeurs qui nous sont chères : la paix, le respect des convictions, le dialogue entre les religions.*

*Ces derniers jours ont souligné beaucoup de maux qui rongent noter pays, ou des défis que nous avons à relever. A cela, il faut ajouter toutes les fractures, les tensions qui couvent depuis trop longtemps, et dont on parle peu.*

*… La relégation péri-urbaine, les guettons, ce que j’évoquais depuis 2005 déjà, un apartheid territorial, social, ethnique, qui s’est imposé à notre pays… ».*

Pour éradiquer celle-ci, les hommes ont eu recours à un contrat social, aux termes duquel, chacun a renoncé à une partie de ses droits, au profit de l’Etat, qui est chargé en contrepartie, d’assurer la paix sociale et la sécurité de chacun.

Toujours selon ROUSSEAU, la violence est réapparue, suite à la violation du contrat social par certains individus, ou par l’Etat lui-même.

Cette piste de réflexion sur l’origine de la violence est encore d’actualité.

La violence est une violation du contrat social.

La géographe Elizabeth BROWN, et la sociologue Nadine LEFAUCHEUR, dans leur publication commune intitulée *« Les violences subies dans les différents espaces de vie en Martinique »*, ont étudié, sous un angle particulier, la violence en Martinique.

Selon l’étude qu’elles ont conduite, elles affirment :

*« … on constate une corrélation extrêmement forte entre le nombre de difficultés vécues dans l’enfance, et les violences subies avant dix-huit ans, quel qu’en soit le type. Des atteintes à la dignité ont été sept fois plus déclarées par les femmes, et cinq fois plus par les hommes, qui ont éprouvé au moins trois difficultés, que par celles et ceux qui ont eu une enfance plus facile… ».*

Ainsi, selon cette thèse originale, la violence touche préférentiellement, des personnes déjà frappées par des difficultés, et qui vivent dans un environnement social et familial difficile.

Dans le schéma départemental de la délinquance de 2011, on peut lire que les violences aux personnes atteignent près de deux fois le taux national (13 faits pour 1000 habitants, contre 7,4 pour 1000).

Dans cette violence martiniquaise, on note depuis 2009, une augmentation constante de la part des mineurs, un accroissement dans la gravité des actes commis, et un rajeunissement de l’âge des délinquants.

L’Institut des Droits de l’Homme de la Martinique, dont la mission statutaire, est de susciter la réflexion, de mettre l’accent sur les problèmes, pour mieux aider à les résoudre, se devait de réfléchir sur la délinquance des mineurs, qui gangrène la société martiniquaise.

Monsieur Etienne ZIDEE, magistrat honoraire, qui a exercé plusieurs fonctions en Martinique, est le conférencier idéal pour guider notre réflexion.

En effet, il a exercé diverses fonctions, capitales, au regard du sujet de ce soir, avant de faire valoir, il y a quelques mois, ses droits à la retraite :

- Président, chargé de l’application des peines

- Président de la juridiction spécialisé contre la délinquance

organisée

- Juge des libertés et de la détention

- Président chargé du Tribunal Correctionnel.

La réflexion de Monsieur ZIDEE, doit conduire à s’interroger, sur la cause de la délinquance juvénile, et sur les pistes de solution, pour tenter de la juguler.

Nous sommes impatients de l’entendre, mais auparavant, je cède la parole à Madame la Directrice de l’Institut d’Etudes Judiciaires de la Martinique.

Raymond **AUTEVILLE**

*Ancien Bâtonnier de l’Ordre*

*Président de l’IDHM*